

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 05 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 mars à 20 heures 30 mn,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Patricia Dumas donne procuration à Isabelle Baas

Christine Robin donne procuration à Marie-Christine Chaprier

Date de convocation : 28 février 2024

Secrétaire de séance : Paul Thiollière

OBJET : AEP : présentation et choix de l'interconnexion de secours

Notre schéma directeur AEP se termine et trois familles de solutions ont été étudiées :

- Raccordement au projet de Bourg-Argental qui va faire remonter de l'eau depuis le barrage du Ternay (ARA)
- Raccordement au Rhône via Eteize (ANSE)
- Raccordement au Rhône via Saint-Appolinard (CCPR)

Le choix de la commune se porte sur le raccordement au projet de la commune de Bourg-Argental, qui devrait être finaliser en été 2025.

L'eau ainsi produite sera très proche de celle que nous consommons actuellement, elle ne sera utilisée qu'en cas de nécessité, en période d'étiage nottament. La station de Taillis vert sera supprimée.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Mme la maire à entreprendre toutes les démarches permettant la réalisation de cette interconnexion.

La maire
Céline Elie



Le secrétaire de séance
Paul Thiollière

